



CSAL-FS du 21 mars 2024

Déclaration liminaire CGT

Monsieur le Président,

L'économie française ne s'est jamais aussi bien portée. L'indice du CAC 40 a atteint le seuil historique des 8000 points et les bénéfices dépassent les 140 milliards d'euros pour 2023. Sur les ventes d'armes, la France est d'ailleurs devenue le 2^e exportateur mondial. Cette place sur ce podium peu reluisant, fait d'elle la complice du risque génocidaire sur Gaza que la Cour de Justice Internationale a reconnu le 26 janvier 2024. La communauté internationale ne peut plus détourner les yeux.

Le massacre doit cesser ! La CGT appelle solennellement au cessez-le-feu !

Ce contexte de guerres tous azimuts pèse fortement sur les conditions de vie ET de travail des agents. Et, alors que 413 milliards d'euros sont inscrits dans la loi de programmation militaire et que 200 milliards sont alloués aux entreprises sous diverses aides, les agents vont à nouveau subir le gel de la valeur du point d'indice et une partie des 10 milliards d'euros de coupes budgétaires en 2024 !

Les choix politiques de notre président va-t-en-guerre **nous coûtent un pognon de dingue !**

Concernant le CSAL en Formation Spécialisée, après un an de fonctionnement, la CGT regrette que les questions traitées précédemment en CHSCT soient désormais moins bien prises en compte par la Direction.

Rappelons que légalement, le principal responsable en matière de santé, sécurité et conditions de travail, c'est le Directeur Départemental des Finances Publiques. C'est la raison pour laquelle le DDFiP du Var présidait directement le CHSCT.

Depuis le passage en CSAL-FS, celui-ci ne préside plus l'instance. Si cela ne retire rien à la qualité de nos échanges, il n'en reste pas moins que le DDFiP ne débat plus directement avec les représentants du personnel alors qu'il reste pourtant le premier responsable en matière de santé, sécurité et conditions de travail.

Plusieurs demandes de réunions, formalisées dans le respect des règles en vigueur, à l'initiative d'une majorité de représentants du personnel, sont restées sans suite, ne donnant pas lieu à convocation à une réunion formelle du CSAL-FS.

Dans le passé, dès que des travaux étaient prévus, cela donnait lieu à des visites sur place, dans le cadre d'inspections communes préalables. Force est de constater que ce n'est plus le cas.

Dernier exemple en date avec le plan cité. Les agents en poste à la Cité Lorgues vont prochainement occuper des zones tampons dans le bâtiment C. Auparavant, les membres du CHSCT auraient été conviés à une visite des locaux avant tout déménagement.

Ce n'est plus le cas et nous ignorons les motivations de ce changement.

Nous souhaitons donc le retour de ces bonnes pratiques.

En effet, les visites communes, comme celle du CFP de Brignoles, démontrent l'utilité d'un travail commun, direction et représentants du personnel pour prévenir et identifier des problématiques. De plus, la Direction a démontré qu'elle était en capacité de répondre rapidement à ce qu'il était possible d'améliorer.

Enfin, la CGT considère que le principal travail de la formation est bien la prévention des risques, pas la gestion d'un **budget qui de toute façon ne peut répondre à toutes les problématiques soulevées.**

La cogestion d'un budget par les représentants du personnel est une exception car dans les CSE du secteur privé, comme dans la plupart des Ministères, Collectivités Territoriales et Hôpitaux Publics, le rôle des représentants des personnels est d'intervenir pour proposer des actions de prévention. Celui de l'employeur est de décider de ce qu'il mettra en œuvre. Il n'existe pas de budget géré par les CSE et CSA.

C'est pourquoi nous voterons contre le budget proposé.

Pour la CGT, notre rôle n'est pas de cogérer un budget mais bien d'alerter et proposer. Pourquoi aura-t-il fallu un reportage photo choc pour qu'enfin la question de l'état des sols de la Cité soit posée de façon réelle et pas seulement sur DTA.

Les collègues en poste à la Cité Lorgues y travaillent tous les jours, depuis des années, dans des espaces où les sols sont très dégradés.

Au sujet du plan cité d'ailleurs, nous sommes toujours en attente de votre réponse au sujet de la signature de l'ordre de service par le Préfet. Le 29/02, vous nous indiquiez qu'elle était effective, or le Préfet a démenti cette information. **Alors, qui ment ?**

Les travaux ont par contre bien démarré sur le restaurant administratif des Lices et ceux-ci créent de lourdes nuisances. Pourquoi, les agents de la CID ont-ils été maintenus sur site ? Ces agents, si essentiels dans ce plan cité et pour l'ensemble de nos missions au quotidien, sont aujourd'hui dans des **conditions de travail inacceptables !**

Nous demandons l'annexion de cette déclaration au PV de la séance.